

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

2024-007 PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELLEIL

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			Poste vacant		
	GUILLEMINÉ Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x		RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-10-8

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 106,

Vu le décret n°20-12-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2023-118 du 14 décembre 2023 approuvant le passage à la M57,

Vu le projet de règlement en annexe,

Considérant qu'en raison du passage en nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à l'adoption d'un règlement budgétaire et financier qui fixe les règles de gestion applicables au syndicat d'énergie TE44 pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Considérant que la nomenclature M57 s'applique au budget principal, aux budgets annexes ICE et IRVE, tandis que le budget annexe TEN relève de la nomenclature M4.

Considérant que le projet de règlement a été adressé préalablement aux délégués syndicaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement budgétaire et financier du syndicat d'énergie TE44 joint en annexe à la présente délibération,**
- **De préciser que ce règlement s'appliquera au budget principal et aux budgets annexes**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 20
Pouvoirs : 0
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 26/02/2024

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**